

Les études : un passeport vers la citoyenneté active

Stéphane Fortier, coordonnateur, service de soutien aux études, Le Pavois, **Myreille St-Onge**, Ph. D., professeure agrégée École de service social, Université Laval, **Lucie Gauvin**, ergothérapeute, Clinique Notre-Dame des Victoires, Centre hospitalier Robert-Giffard, Institut universitaire en santé mentale, et une personne utilisatrice de services, tous de Québec.

La présentation est divisée en deux sections. Tout d'abord nous abordons le service d'intégration aux études qui est offert par le Pavois depuis 2001. La deuxième section quant à elle vise à présenter les résultats d'entrevues réalisées auprès des répondants locaux aux services adaptés ainsi que des professionnels de la relation d'aide de 16 cégeps du Québec.

1. Le service d'intégration aux études offert par Le Pavois

Le Pavois est un organisme communautaire qui vise l'intégration socioprofessionnelle et scolaire de personnes vivant avec un problème grave de santé mentale. Différents services sont offerts afin que la clientèle développe ou retrouve des habiletés et des compétences reliées au marché du travail.

Avant de présenter le service, nous aimerions spécifier que l'approche préconisée au Pavois auprès des étudiants est celle axée vers le rétablissement. L'équipe de soutien aux études a la croyance que chaque personne a la capacité de se créer une vie satisfaisante. L'équipe travaille avec les rêves, les forces, les intérêts, les compétences et les ressources de la personne et celles de la société plutôt qu'avec les symptômes, les faiblesses et le manque de ressources des personnes.

Certains concepts facilitent le rétablissement; ceux-ci sont mis en valeur lors des rencontres avec l'étudiant ou l'étudiante. En voici quelques-uns : l'espoir, l'appropriation du pouvoir, la redéfinition de soi, l'estime de soi, l'entraide, les stratégies d'adaptation, etc. De plus, les nouvelles approches thérapeutiques et la volonté de travailler tous ensemble favorisent la participation sociale et l'atteinte d'une citoyenneté satisfaisante pour les personnes.

Le service est offert aux personnes vivant avec un problème grave de santé mentale désirant poursuivre des études dans un établissement scolaire régulier (secondaire, collégial et universitaire) afin d'obtenir un diplôme de formation reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue d'intégrer le marché du travail dans un domaine répondant à leurs aspirations.

L'expérience de l'accompagnement réalisée depuis 2001 dans la région de la Capitale-Nationale a démontré l'effet positif indéniable du soutien aux études sur la réussite et la persévérance scolaire de la clientèle. Le service est offert aux personnes désireuses de poursuivre des études ou qui sont en questionnement sur la réalisation de leur projet.

L'accueil, l'évaluation et les références

Le service d'évaluation, d'information et de référence est un volet crucial pour la définition et la réalisation du projet d'étude. L'agent d'intégration clarifie le projet socioprofessionnel, vérifie les connaissances de la personne en lien avec le champ d'études ciblé, l'ouverture et la réalité du marché du travail dans ce domaine. Le rythme d'études et la question financière sont également abordés avec les futurs étudiants afin de les informer sur les normes et règlements en vigueur pour le réseau de l'éducation et celui de l'emploi et de la solidarité sociale. Pour les personnes ayant des besoins d'orientation, nous référons et collaborons avec la ressource Équitravail et les Carrefours Jeunesse Emploi de la région de la Capitale-Nationale. L'intervenant offre du soutien aux futurs étudiants en identifiant les étapes pour la collecte d'informations, l'inscription, et au besoin les démarches avec leur agent d'Emploi-Québec.

Un service de soutien et d'accompagnement pour les étudiants

Le service de soutien et d'accompagnement pour les étudiants actifs demande à l'agent d'intégration aux études d'être polyvalent. Il lui faut d'abord établir un lien de confiance régulier et durable qui sera présent dans tous les aspects de la trajectoire scolaire. Ce lien se crée à travers des rencontres qui se déroulent dans la communauté, à un endroit choisi par l'étudiant (ex : établissements scolaires, restaurant...). L'agent d'intégration est donc mobile, allant dans le sens d'un suivi dans la communauté. Les étudiants sont encouragés à faire un bilan de leur parcours et d'aborder les questions qui les préoccupent.

Selon les situations, l'agent d'intégration aux études examine avec eux les solutions potentielles et les moyens qu'elles supposent. Il est ainsi amené à explorer les diverses facettes des parcours et les aspects scolaires, financiers ou professionnels, le logement, les dimensions cliniques ou encore les réseaux familiaux et sociaux.

L'agent d'intégration travaille avec la personne pour identifier un ou des moyens pour diminuer et enrayer les difficultés. L'expertise développée et la collaboration avec le personnel enseignant et non enseignant permettent de suggérer des mesures afin de favoriser la réussite scolaire sans toutefois diminuer les exigences scolaires. Les mesures se concrétisent en ajustant ou en modifiant des pratiques ou en proposant différentes possibilités à l'étudiant pour trouver la réponse la mieux adaptée à ses besoins. L'agent d'intégration aux études travaille en collaboration avec les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation et du réseau de l'emploi et de la solidarité sociale. Le service de soutien aux études offert au Pavois assure une continuité même si l'étudiant change d'établissement durant son parcours.

Un programme préparatoire aux études et un entraînement cognitif

Le retour ou la poursuite des études pour les personnes qui présentent un problème grave de santé mentale est souvent un défi de taille. On sait que même pour l'ensemble des étudiants, une partie des difficultés est liée entre autres au fait qu'ils connaissent peu ou mal le métier d'étudiant.

L'expérience démontre que certains d'entre eux présentent des difficultés cognitives reliées entre autres à la mémoire, à la concentration, aux associations, au tri des informations, au jugement, à l'organisation. Ces déficits peuvent être liés directement à la maladie, à des effets indésirables de la médication, au manque d'entraînement, à un manque de stimulation ou à une mauvaise hygiène de vie.

Afin d'informer, d'outiller et de clarifier le projet scolaire, des ateliers préparatoires aux études et un entraînement cognitif ont été développés. La forme proposée est un programme préparatoire réparti sur quinze semaines à raison de 6 heures/semaine. On aborde les dimensions influençant le parcours scolaire. Se greffent à ces ateliers des exercices pratiques afin d'évaluer et de favoriser un entraînement cognitif.

2. Une étude réalisée dans les cégeps du Québec

Il s'agit d'une recherche financée par le MELS dirigée par Myreille St-Onge, professeure à l'École de service social de l'Université Laval. Cette recherche intitulée « L'offre de services pour les étudiants et étudiantes des cégeps ayant des problèmes de santé mentale » vise de façon spécifique à : 1) cerner les besoins et l'adéquation des services dispensés à ces étudiants; 2) identifier les conditions favorables à la poursuite des études de ces étudiants, en tenant compte des différences dans la disponibilité et la proximité de diverses formes de soutien et de services spécialisés ou adaptés par exemple la situation des cégeps en région périphérique aux grands centres ou celle où la clientèle est moins nombreuse et 3) évaluer les attitudes et les perceptions des enseignants des collèges à l'égard des étudiants ayant un problème de santé mentale.

Pour réaliser cette étude, un échantillon de 8 cégeps de l'Est du Québec et 8 de l'Ouest a été réalisé en tenant compte du milieu géographique (rural et urbain), de la taille des cégeps et d'un ratio du nombre d'étudiants et de la disponibilité de diverses formes de soutien et de services spécialisés à l'intérieur des cégeps.

Pour atteindre les objectifs de la recherche, trois phases ou stratégies de recherche ont été proposées. Tout d'abord, la réalisation d'entrevues individuelles auprès des répondants locaux aux services adaptés et des psychologues ou autres professionnels de la relation d'aide dans chacun des cégeps sélectionnés. Ensuite, une consultation de l'ensemble des enseignantes et enseignants des cégeps de l'échantillon stratifié à partir d'un questionnaire en ligne et enfin, la réalisation de groupes de discussion selon la technique du groupe nominal auprès d'étudiants ayant un problème grave de santé mentale qui reçoivent des services psychosociaux de leur cégep sont prévues. À ce jour, la première phase est terminée. Les deuxième et troisième phases ont débuté cet automne.

Au total, 35 personnes (répondantes locales et professionnelles) ont été rencontrées en entrevue individuelle au cours de l'hiver et du printemps 2008. Nous avons créé une arborescence pour l'analyse de contenu de ces entrevues où les éléments suivants sont ressortis : 1) le nombre d'étudiantes et d'étudiants présentant des problèmes de santé mentale desservis aux services adaptés et aux services psychosociaux; 2) la perception des besoins de ces étudiantes et étudiants; 3) le mécanisme actuel de l'offre des

services adaptés et psychosociaux qui leur sont offerts; 4) la perception de ce mécanisme; 5) la forme la plus courante de mesures offertes par les répondants; 6) la perception des besoins du corps enseignant et des autres personnels pour soutenir les étudiants ayant des problèmes de santé mentale; 7) les barrières et les facilitateurs à soutenir les besoins de ces étudiants et enfin 8) les meilleures façons de procéder pour aider les étudiants selon les répondants rencontrés.

Le **nombre d'étudiants** ayant été desservis par les Services Adaptés des cégeps participants, au cours de l'année précédent l'entrevue, varie entre 0 et 51 (avec une médiane de 2); ces étudiants ont tous reçu un diagnostic psychiatrique et pour la majorité ils présentent un trouble anxieux ou de l'humeur. Concernant les services psychosociaux, le nombre d'étudiants ayant des problèmes de santé mentale considérés comme graves qui ont reçu des services est beaucoup plus élevé. En ce qui concerne **la forme la plus courante de mesures** offertes à ces étudiants sont l'allègement ou la modification de l'horaire de cours, l'offre d'un preneur de notes, un suivi individuel, la remise d'un incomplet permanent.

Les **besoins des étudiants** les plus fréquemment cités par les répondants sont les besoins d'encadrement, d'accompagnement et d'un suivi psychosocial. Concernant leur perception **des besoins du corps enseignant**, les participants ont soulevé dans une plus grande proportion un besoin de sensibilisation aux problèmes de santé mentale et de formation sur ces problèmes pour outiller les enseignantes et les enseignants à mieux composer avec ces problèmes. Concernant le **mécanisme d'offre des services**, nous avons constaté une variabilité assez importante d'un cégep à l'autre. Pour certains cégeps, le mécanisme en est à ses premiers balbutiements, pour d'autres il est en voie de développement alors que pour certains un mécanisme d'offre de services est bien établi. Parmi les cégeps sélectionnés, six d'entre eux ont une entente formelle avec un CSSS pour les services psychosociaux et de santé. Pour la plupart il s'agit d'une entente à l'effet qu'un médecin, une infirmière ou une travailleuse sociale offrent une consultation à l'intérieur du cégep à raison d'une journée par semaine. Certains collaborent avec des organismes communautaires comme Prise II à Montréal et le Pavois à Québec.

*Concernant **les barrières et les facilitateurs** perçus par les répondants ils ont été classés en cinq catégories : 1) le contexte organisationnel des cégeps; 2) les enseignants et autres personnels; 3) les étudiants, leurs pairs et leurs parents; 4) le MELS, la Fédération des cégeps et les cégeps désignés; 5) l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux. Les **barrières** les plus fréquemment identifiées ont trait principalement au contexte organisationnel des cégeps [manque de ressources humaines et financières pour faire un suivi régulier auprès des étudiants, un mécanisme d'offre de services défaillant, le fait que les répondantes locales aient plus d'un rôle à assumer à l'intérieur du cégep, etc.], à l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux [l'accès difficile aux spécialistes de la santé mentale, l'absence de passerelle entre le cégep et les ressources externes, le manque de transmission d'information entre les médecins et les professionnels des cégeps, etc.] et aux étudiants eux-mêmes [la honte d'être étiquetés, la crainte d'être jugés et stigmatisés, le fait qu'ils ne reconnaissent pas leurs problèmes, etc.].*

Quant aux **facilitateurs** les plus souvent nommés, ils ont trait au contexte organisationnel du cégep [le fait d'être dans un petit milieu qui permet l'offre de services personnalisés en accordant beaucoup d'attention aux étudiants, l'ouverture de la direction, la publicité des ressources internes et externes, etc.] et aux enseignants et autres personnels [la bonne collaboration entre les enseignants et les services psychosociaux, entre les divers professionnels (API, conseillers et conseillères en orientation, la disponibilité d'un travailleur de milieu)].

Enfin concernant les **meilleures façons de procéder ou des mesures potentielles à créer** pour mieux soutenir les jeunes ayant des problèmes graves de santé mentale, nous avons fait ressortir plusieurs éléments selon la classification que nous avons faite des barrières et des facilitateurs. Mais certains répondants nous ont offert une vision d'ensemble de ce que serait un mécanisme « idéal » pour répondre aux besoins de ces jeunes. Voici un de ces mécanismes décrit par une participante à la recherche. L'idéal pour cette répondante serait qu'il existe une passerelle entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial et que des mesures soient prises pour aider l'étudiante ou l'étudiant présentant un problème de santé mentale en collaboration avec les parents et une équipe multidisciplinaire, entre autres avec l'aide d'un médecin ou d'un psychiatre traitant pour éviter des mesures contre-indiquées sur le plan thérapeutique. Ensuite il faut s'assurer d'un suivi régulier avec l'étudiante ou l'étudiant, avoir des contacts avec les départements, que les conseillers pédagogiques de programmes aient une expertise pour soutenir les enseignants et enseignantes et que ces derniers puissent s'y diriger. Les enseignants devraient devenir des alliés par exemple en recevant la formation de sentinelles [prévention du suicide] pour le dépistage et la référence aux services spécialisés à l'intérieur du cégep.

Il est hâtif de conclure sur des recommandations ou des suggestions pour améliorer les services destinés aux étudiants et étudiantes puisque la recherche n'est pas terminée. Mais à la lumière des entrevues réalisées lors de la première phase, on peut émettre quelques pistes de solutions par exemple, faire une meilleure promotion des services disponibles par exemple lors de l'accueil en début de session ou en visitant les classes, en créant un dépliant présentant l'ensemble des services offerts par le cégep. Il serait important également de faire connaître davantage les services disponibles dans les cégeps aux divers professionnels qui œuvrent auprès des jeunes à l'extérieur du cégep. Plusieurs ont souligné l'importance d'une concertation entre le milieu de l'éducation et le milieu de la santé et des services sociaux ainsi qu'une transmission de l'information entre les intervenants de ces deux milieux pour assurer un meilleur suivi aux étudiants et étudiantes. Il serait également important d'assurer une continuité de suivi vers l'université ou vers le marché de l'emploi. Enfin certains ont soulevé l'importance d'une définition claire et commune de ce que l'on entend par « étudiant handicapé » ainsi que d'une reconnaissance des étudiants ayant des problèmes de santé mentale pour l'admission à l'aide financière de ces jeunes.